

Gestion des controverses dans la gestion de La Financière Responsable

La Financière Responsable (LFR) est une société de gestion d'actifs spécialisée dans l'Investissement Socialement Responsable. Investisseur de long terme, sa philosophie de gestion consiste à sélectionner des entreprises cotées en bourse en Europe à partir d'une recherche interne combinant informations et indicateurs ESG, analyses stratégique et financière.

Les entreprises sélectionnées dans les fonds de LFR (hors Enjeux Croissance Monde) ont généralement une envergure internationale, et peuvent parfois être l'objet de controverses dans les domaines ESG, mais également en matière des droits de l'homme ou vis-à-vis des parties prenantes de l'entreprise. Certaines controverses peuvent significativement impacter l'image de l'entreprise, sa notoriété, son cours de bourse, et donc in fine la performance du fonds. Investisseur pour compte de tiers, LFR est naturellement particulièrement attentive à ce type d'évènement et a mis en place pour la gestion de ses fonds ISR un dispositif de gestion des controverses.

Par ce dispositif, LFR se fixe un double objectif : dans la mesure de ses moyens et avec ses meilleurs efforts, veiller au suivi continu de la prise en compte des attentes et des exigences visées par les critères d'exclusion de chacun des fonds et communiqués aux investisseurs. Dans la mesure du possible, agir et préserver l'intérêt des porteurs de parts dans leurs investissements et les risques de réputation associés. La gestion des controverses permet de considérer le risque en matière de durabilité tel que défini par le règlement SFDR, à savoir un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

En matière de gestion des controverses, il est important de préciser que la position de LFR est de s'abstenir de porter un jugement moral, et d'intégrer dès que possible avec pragmatisme et objectivité les informations apportées par les entreprises dans la prise de décision et le suivi extra-financier des valeurs en portefeuille. Afin de ne pas sur-réagir à l'apparition d'une controverse, le processus de gestion des controverses de LFR a pour but premier de collecter l'ensemble des informations fiables disponibles, afin d'aboutir à une prise de décision étayée et objectivée conformément à la philosophie et à la politique d'investissement de ses fonds.

1. Collecte des informations

À l'apparition d'une controverse, la première étape vise à collecter des informations écrites disponibles, tels que par exemple des articles de presse, des communiqués d'entreprise voire de la documentation d'analyse et de recherche de courtier.

Lorsque cela est nécessaire, un contact avec l'entreprise est engagé. Les équipes de LFR entrent alors en contact avec les services de relations investisseurs, des ressources humaines, les équipes RSE ou encore l'équipe de direction, afin de recueillir la position de l'entreprise sur le sujet. Cette étape de dialogue peut donner lieu à un acte d'engagement, via, entre autres, la rédaction d'un courrier à l'intention de la direction.

Dans certains cas, les équipes de LFR peuvent choisir de contacter directement toute partie prenante ou entité à l'origine de la controverse, tels que des journalistes voire des ONG par exemple.

2. Etude et analyse des informations

La deuxième étape consiste en l'analyse des données recueillies auprès des différentes sources. Une synthèse des informations collectées est réalisée et partagée par le gérant en charge du dossier. Puis le débat est ouvert au sein des organes décisionnaires : le directeur de l'équipe de gestion, ou le comité d'investissement si nécessaire, en fonction de l'importance et de la matérialité de la controverse.

L'étude et l'analyse peuvent aboutir sur une phase de dialogue avec l'entreprise concernée et donner lieu à la collecte d'informations complémentaires.

3. Prise de décision

La collecte des informations et leur analyse en interne aboutissent à une proposition de décision de l'analyste-gérant en charge du suivi de l'entreprise validée par le responsable de gestion puis information au comité d'Investissement. En termes de risques, l'information et l'analyse sont donc portées à la connaissance du RCCI invité permanent du Comité d'Investissement. Si nécessaire, le risque de controverse peut donner lieu à information du comité de Direction.

La proposition de décision de l'analyste peut être de plusieurs ordres :

- Statu quo : si le risque de réputation est considéré comme faible, la controverse jugée non matérielle, ou basée sur des faits trop peu établis, LFR peut choisir de maintenir le statut ESG de l'entreprise. Dans ce cas, les informations collectées sont conservées et une veille est maintenue par l'équipe de gestion,
- Mise sous surveillance : dans le cas où la controverse est avérée, mais que trop peu d'informations sont disponibles ou accessibles dans un délai raisonnable pour prendre une décision mesurée, LFR peut choisir de placer l'entreprise sous surveillance, pour un maximum de six mois, renouvelable une fois. Durant cette période, la position sur le titre peut être allégée mais ne peut pas être renforcée, dans l'attente de plus d'informations. La levée de la mise sous-surveillance est proposée par l'analyste et ratifiée par le comité d'investissement sur la base d'une note d'information, proposant soit le maintien en portefeuille (levée de la surveillance), soit l'exclusion du portefeuille.
- Exclusion : lorsque la controverse est avérée et documentée par des sources fiables et établies (telle une décision de justice), l'entreprise concernée est exclue de l'univers d'investissement ESG (exclusion franche, sérieuse ou mise en quarantaine, tel que décrit dans la note « *Données ESG, critères exclusion et typologie ISR* »). L'équipe de gestion dispose alors de trois mois pour solder la position au mieux de l'intérêt des investisseurs.

Mise à jour le 07/09/2021